

## **Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Assomption tenue le mercredi 22 octobre 2025, à 18h30**

### **Sont présents :**

Mesdames,

Manon Bouvier, Mélodie Béland, Andrée-Anne Allain, Ariane Aubé, Éliane Beauregard-Langelier, Sylvie Fortier, Marie Charbonneau, Annie Lussier, Vanessa Vincent, Amélie Jodoin, Amélie Létourneau

Monsieur,

Philippe Dubois

### **1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**

Madame Manon Bouvier directrice de l'école procède à l'ouverture de l'assemblée à 18h33 après constatation du quorum, se présente et remercie les membres de leur présence.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Manon Bouvier et appuyé par madame Amélie Létourneau d'adopter l'ordre du jour sans modification.

C-25-10-01

### **3. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2025**

Les membres du CÉ ont pris connaissance du procès-verbal du 10 juin dernier et il est appuyé par madame Amélie Jodoin d'adopter le procès-verbal à l'unanimité sans modification.

C-25-10-02

### **4. Parole au public**

Nous avons un membre au public, il s'agit de monsieur Guillaume Yvon qui est aussi substitut au Conseil d'Établissement et voulait nous faire part de ses commentaires quant aux documents de la rencontre.

Régie interne

- Il propose de présenter le document avec une écriture épïcène.
- Il propose la modification des frais de garde (ce qui avait été fait et approuvé au CÉ d'octobre 2024, mais n'avait pas été mis à jour sur le nouveau document).

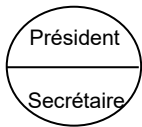
Normes et modalités

- Il propose de mettre à jour les liens qui ne fonctionnent pas.

### **5. Parole à la représentante du comité de parents**

Madame Ariane Aubé nous transmet les informations importantes de la dernière rencontre du comité de parents.

Il y a eu une rencontre le 3 septembre dernier pour élire les membres EHDAA : cinq parents et deux substitués.



## Registre des procès-verbaux du Conseil d'établissement de l'école Assomption

### 6. Décision ou consultation

#### 6.1. Nomination au poste de présidence du conseil et de son substitut

Madame Marie Charbonneau propose madame Ariane Aubé comme présidente. Madame Ariane Aubé est élue à l'unanimité.

#### 6.2. Régie interne et calendrier des rencontres

Madame Manon Bouvier demande aux membres si quelqu'un a des questions à la suite de la lecture des documents.

Modification des dates de rencontres 2025-2026 pour celles-ci :

Mardi 16 décembre 2025

Lundi 23 février 2026

Lundi 16 mars 2026

Mardi 12 mai 2026

Mercredi 17 juin 2026 à 18h00 avec souper

Il est proposé par madame Ariane Aubé et appuyé par madame Amélie Jodoin d'adopter les règles de la régie interne et le calendrier des rencontres.

C-25-10-03

#### 6.3. Présentation de la planification des entrées et sorties éducatives

Madame Manon Bouvier présente l'ensemble des activités qui seront vécues par l'école.

Les membres se demandent si le tableau pourrait être changé afin d'alléger le contenu. Puisque les sorties culturelles sont dans une mesure différente qui fait partie du répertoire du gouvernement et que la direction doit faire une réédition de compte chaque année, il faut faire deux tableaux détaillés. Nous garderons donc ce modèle, car c'est le meilleur aperçu global que nous pouvons avoir.

Les membres sont consultés à savoir si le comité pour la sortie de fin d'année entame les démarches pour la sortie au Camping Domaine du Rêve comme l'année dernière. Cette sortie a été une réussite. Cette année, une date a été réservée afin que toute l'école y aille en même temps, pour que ce soit plus rassembleur (peut être annulé). Les membres n'ont pas de problème à ce que les élèves revivent cette expérience si c'est ce que le comité décide. L'activité n'est pas encore écrite dans le tableau puisque ce n'est pas confirmé. À suivre.

Le document est approuvé par madame Andrée-Anne Allain et accepté à l'unanimité.

#### 6.4. Rapport annuel 2024-2025

Madame Manon Bouvier présente le rapport annuel 2024-2025.

La photo de couverture sera changée, conformément à la Loi 25 (protection des renseignements personnels).

Concernant les résultats des orientations 1 et 2, il faudrait tenir compte du niveau de difficulté des épreuves ministérielles et des critères de correction d'une année à l'autre, car ces deux aspects pourraient changer la perception des résultats.

Il est proposé par madame Amélie Jodoin et appuyé par madame Andrée-Anne Allain d'adopter le rapport annuel 2024-2025 sans modification.

C-25-10-04

#### **6.5. Normes et modalités 2025-2026**

Madame Manon Bouvier explique les normes et modalités 2025-2026. Le document sera déposé sur le site de l'école. La fréquence d'évaluation a déjà été envoyée aux parents par courriel pour chaque niveau et pour chaque groupe de Communication.

Les normes et modalités sont approuvées par monsieur Philippe Dubois et adoptées à l'unanimité.

#### **6.6. Rencontre du conseil d'établissement de décembre**

La rencontre de décembre aura lieu le mardi 16 décembre 2025. Habituellement, un repas est offert et nous nous réunirons à 18h pour avoir le temps de manger avant la rencontre.

Madame Manon Bouvier demande si c'est une pratique que nous désirons conserver et si nous voulons la garder pour le mois de décembre ou la faire à la fin d'année scolaire, par exemple.

Les membres du CÉ décident de garder le repas pour la rencontre de fin d'année, soit le mercredi 17 juin 2026.

#### **6.7. COSP pour le 3<sup>e</sup> cycle (contenu en orientation scolaire et professionnelle)**

Madame Manon Bouvier explique que c'est obligatoire de le faire vivre pour nos élèves du 3<sup>e</sup> cycle. Le COSP se vit sur les deux dernières années du primaire (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année).

Madame Amélie Jodoin propose qu'un ajout soit fait à la présentation aux élèves des volets du secondaire : montrer aussi les autres options qui s'offrent à eux et qui pourraient les motiver davantage (FMS-PDP, école des adultes, DEP, etc.). C'est une approche qui est nouvellement faite à René-St-Pierre et qui permet aux élèves d'élargir leurs possibilités et augmenter leur intérêt scolaire.

Le COSP est approuvé par madame Annie Lussier et adopté à l'unanimité.

#### **6.8. Campagnes de financement 2025-2026**

Compte rendu des dernières années :

<b>Pâtisserie Duquette</b>	Ventes 2023 : profits : 3 406,90 \$	Ventes 2024 : profits : 6 362 \$
<b>Marée chandelles</b>	Ventes 2023 : profits : 3 542,04 \$	Ventes 2024 : profits : 2 964,85 \$
<b>Marché de Noël</b>	Ventes 2024 : profits : 4 121 \$ (moitié-moitié inclus)	

### **Campagne automne 2025 (réception Marché Noël)**

Pour la campagne d'automne, il est décidé d'y aller avec Pâtisserie Duquette, car ces produits se vendent bien au Marché de Noël et nous font de grands profits. Il restera seulement à valider avec le fournisseur les délais pour que les commandes soient livrées à l'école pour le jeudi 4 décembre 2025.

### **Campagne printemps 2026 (réception Pâques)**

Deux campagnes sont retenues pour le printemps 2026 :

#### Canettes

Le ramassage de canettes est une approche qui rapporte beaucoup d'argent. Il faut, cependant, trouver une bonne méthode de gestion pour le ramassage et l'entreposage. Madame Ariane Aubé communiquera avec une entreprise qui pourrait venir ramasser nos collectes (Consignation ou autre) parce que les épicerie n'accepteront pas de canettes pour une école entière.

Monsieur Philippe Dubois mentionne que Go Consigne pourrait être une option, mais il faudrait valider la cote que la compagnie se prend pour voir si les profits en valent la peine.

#### Maitre Glacier

Madame Amélie Jodoin propose une campagne avec Maitre Glacier Saint-Hyacinthe. Les parents vont récupérer leur commande directement à la boutique, donc moins de gestion pour l'école.

Les profits seront encore cette année pour l'embellissement du parc-école.

### **6.9. Moisson Maskoutaine**

Chaque année, l'école est sollicitée à savoir si elle désire participer à la collecte de denrée non périssable. Cette année, la journée thématique « Si je le peux, j'apporte une denrée » sera reproduite, car ça avait bien fonctionné l'an dernier.

### **6.10. Réaménagement des locaux de l'orthophonie**

Madame Manon Bouvier mentionne que le service de l'orthophonie a quitté nos locaux pour s'installer avec les Services éducatifs. Le point de service est maintenant sur la rue Mailhot.

Nous avons donc des locaux libres, mais il n'est pas évident de les attribuer. Nous avons principalement un besoin pour l'enseignant d'anglais qui n'a pas de local ainsi que pour la nouvelle classe de Communication (C22), qui est à l'extrémité de l'école.

Madame Manon Bouvier échange avec différents services (SRM, SÉ, SRH et syndicat) pour utiliser ces locaux vacants dans l'intérêt de nos élèves.

Les besoins de l'élève sont une priorité pour l'école et l'appui du CÉ sera peut-être sollicité pour l'acquisition de ces locaux dans notre école.

**6.11. Résolution pour la demande de licence à la Régie des alcools, des courses et des jeux**

Cette année encore, un moitié-moitié sera fait au Marché de Noël.

Il est proposé par madame Andrée-Anne Allain et appuyé par madame Sylvie Fortier de faire la demande de licence à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la vente de billet à l'école Assomption lors du Marché de Noël.

C-25-10-05

**7. Informations**

**7.1. Formation obligatoire pour tous les nouveaux membres du CÉ**

Madame Manon Bouvier enverra le lien fonctionnel au nouveau membre du CÉ et l'informe qu'il doit compléter la formation avant le 17 mars 2026.

**7.2. Formulaire de déclaration d'intérêts**

Madame Manon Bouvier explique qu'un document doit être complété par les membres s'ils ont des intérêts dans une compagnie.

**7.3. Formulaire d'autorisation de divulgation des renseignements**

Les membres doivent signer ce formulaire pour accepter le partage de leurs informations personnelles avec le Secrétariat Général du CSSSH.

**7.4. Fondation PC**

Madame Manon Bouvier nous informe que madame Marie Charbonneau a complété une nouvelle demande d'aide financière à la Fondation PC et nous avons reçu un don alimentaire de 11 952 \$ pour 2025-2026.

**7.5. Rencontre bulletin (enfants du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle)**

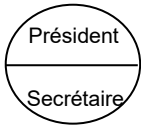
À la suite du commentaire des membres du CÉ lors d'une rencontre en 2024-2025, Madame Manon Bouvier a consulté les enseignants du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle et ceux-ci sont d'accord pour que les élèves accompagnent leurs parents à la rencontre de bulletin. Ils ont mentionné que c'était tout à fait justifier que l'enfant soit présent à son bulletin.

**8. Parole aux enseignants**

Madame Éliane Beauregard-Langelier demande à madame Ariane Aubé si elle peut apporter l'information suivante au comité de parents concernant le transport scolaire : Les élèves en classe Communication font beaucoup de transport (de 1h à 1h30 matin ET soir). Certains élèves ont 6 ans. Cette problématique est vécue avec les autobus et avec les berlines également. Cette année, c'est encore pire que les autres années. Est-ce qu'il y aurait une option plus efficace pour le bien-être de nos élèves?

**9. Date de la prochaine rencontre du conseil d'établissement : mardi 16 décembre 2025**

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 16 décembre 2025 à 18h30.



## Registre des procès-verbaux du Conseil d'établissement de l'école Assomption

### 10. Levée de l'assemblée

Madame Manon Bouvier propose la levée de la séance à 21h04.

C-25-10-06

---

Ariane Aubé, présidente

---

Mélodie Béland, secrétaire